

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



La  
**Fibre**  
Numérique

59  
62

# Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Comité syndical du 13 décembre 2023



**Exécution du budget 2023**  
Tendances et comparaisons

**Orientations budgétaires**  
Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions

**Engagements pluriannuels**  
Programmation des investissements, autorisation de programme

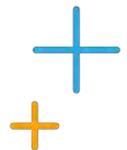
**Dette**  
Structure et perspectives

**Ressources humaines**  
Evolution et perspectives



# Exécution du budget 2023

+  
+  
+ Tendances et comparaisons



# Budget principal : Évolution des dépenses de fonctionnement (projection 2023)

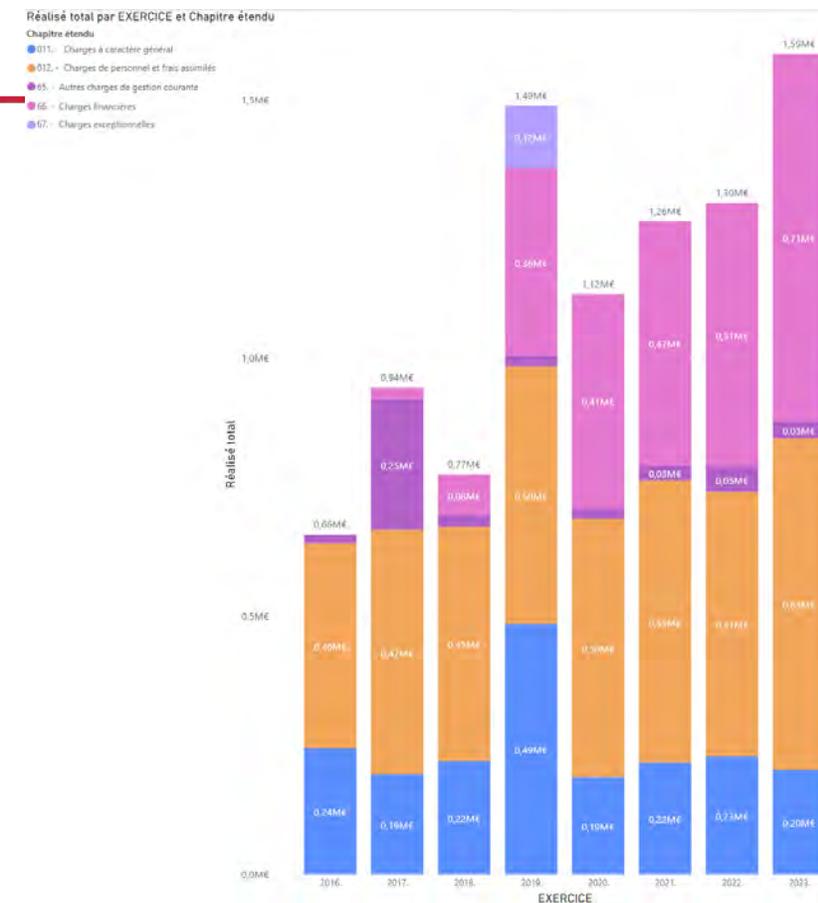
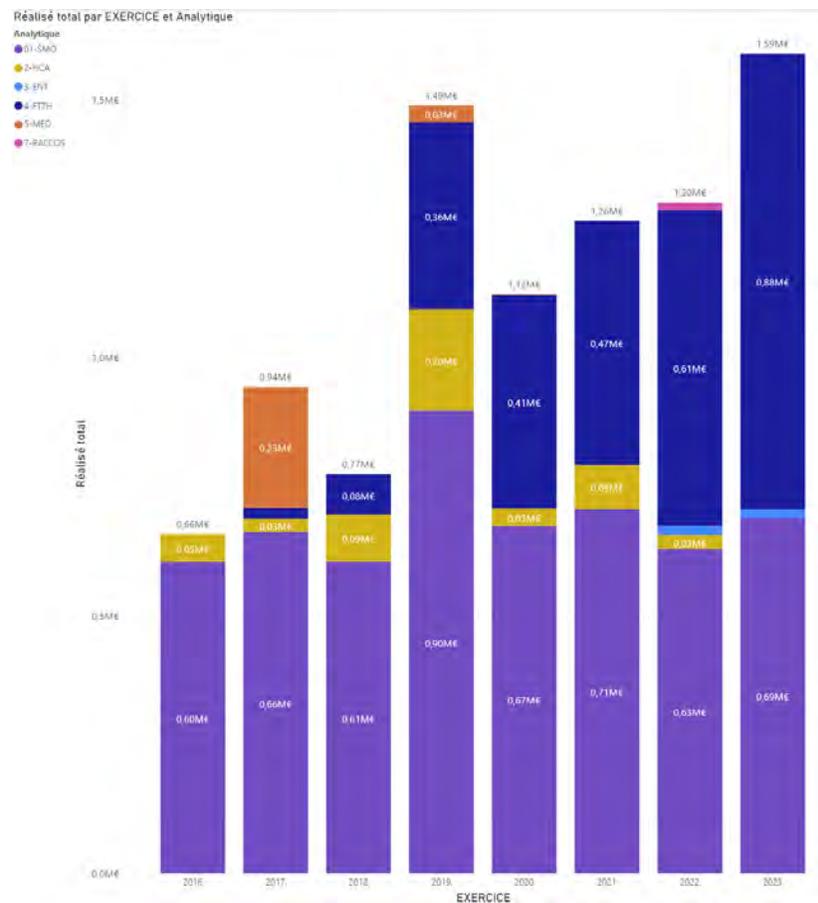
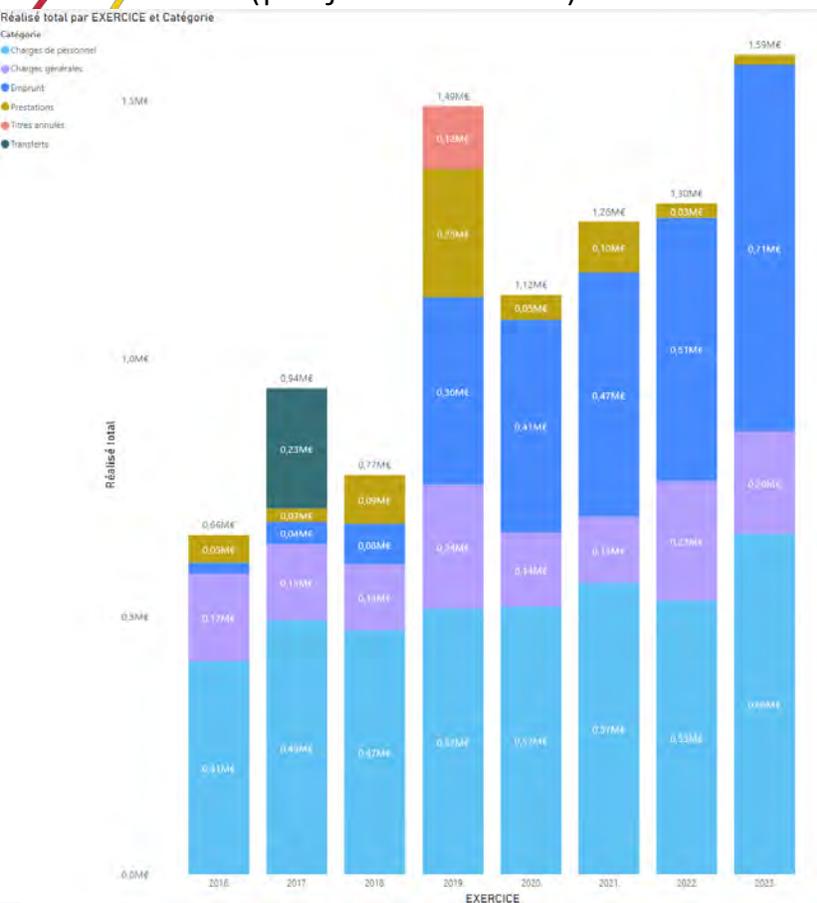
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 50  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Les dépenses de personnel sont restées stables depuis 2019. 2023 a connu une légère augmentation liée aux postes pour le Pack Mairie Connectée, financés à 80% par le fonds React-EU

Les charges d'emprunt liées au remboursement des intérêts de la dette plus rapidement en raison de l'augmentation de l'indice Euribor 3 mois, sur lequel sont indexés 3 tirages de l'emprunt. Le montant du capital restant dû augmente en fonction des tirages réalisés.

Le montant des prestations et autres charges générales (200 k€), dépenses par nature plus évolutives, restent cependant stables par rapport à 2021, très en deçà du niveau de 2019 (487k€).

# Budget principal : Évolution des recettes de fonctionnement (projection 2023)

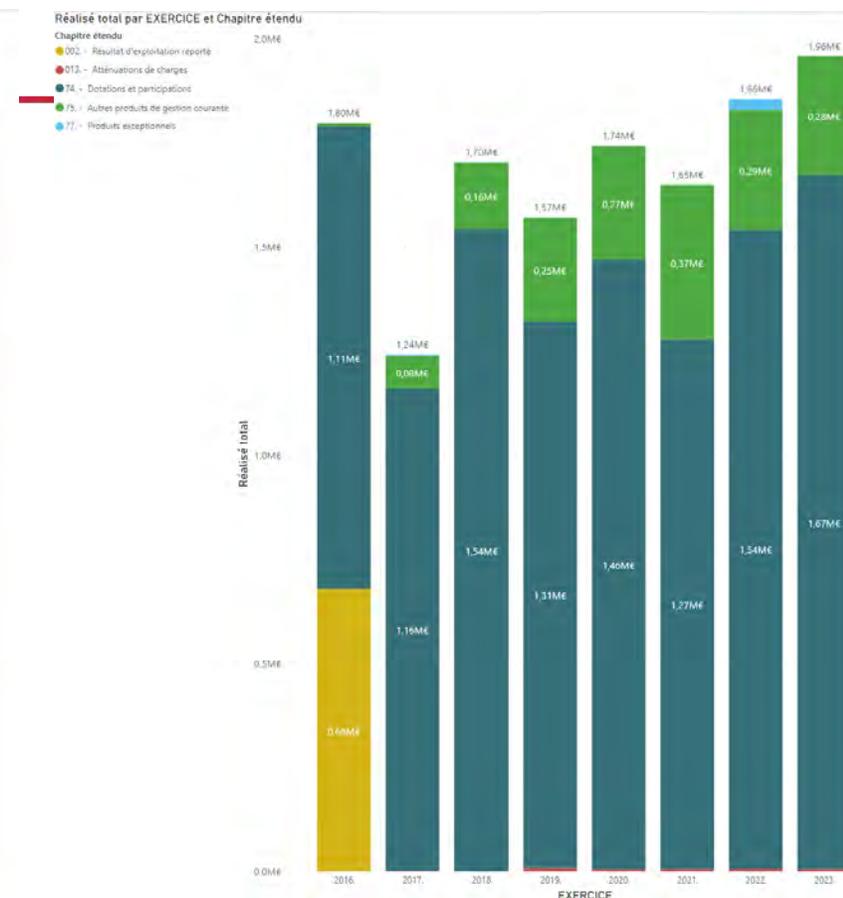
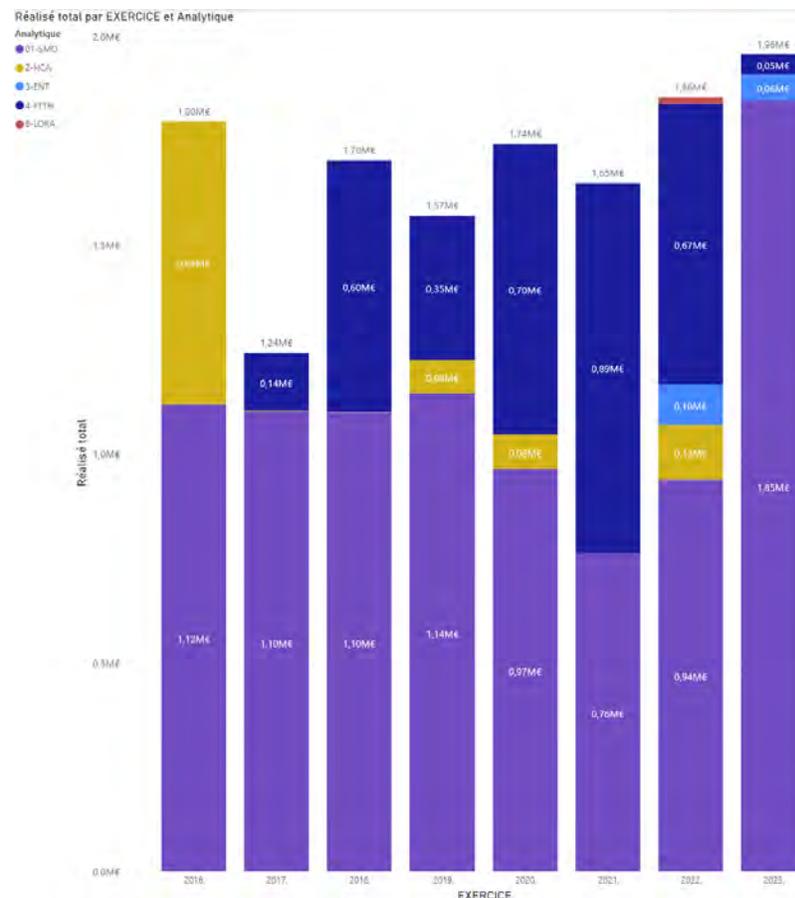
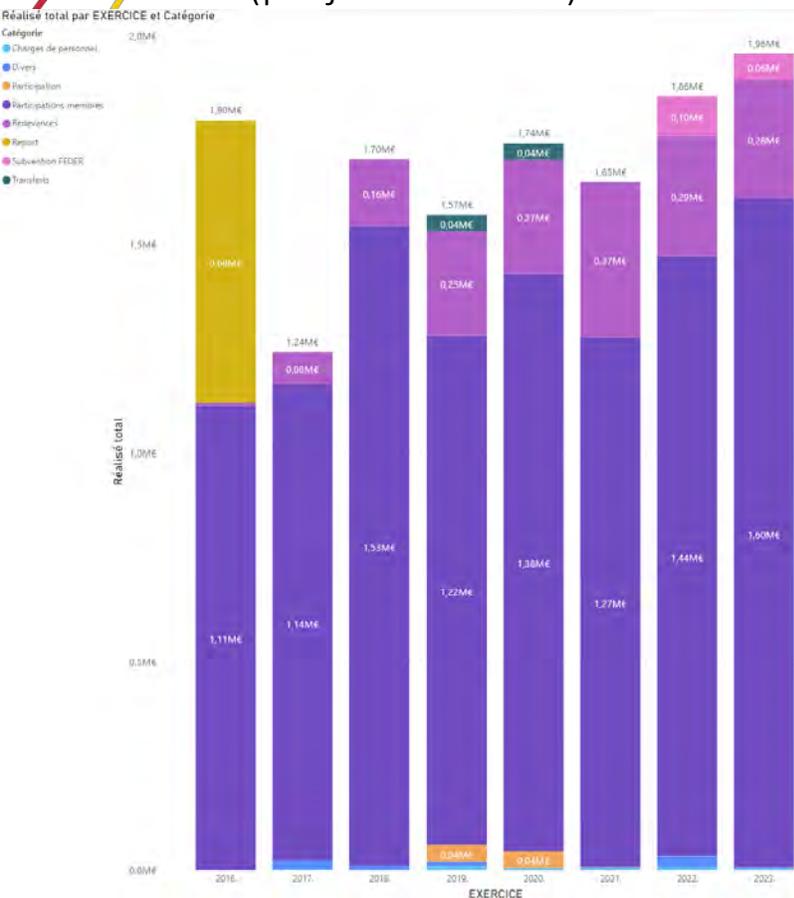
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 50  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Les recettes de fonctionnement 2023 proviennent à 81% des participations de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour 14% des redevances de la DSP et pour 3% des fonds FEDER (React-EU).

La participation des membres reste stable, hors remboursement des intérêts. (la baisse observée en 2021 est la conséquence de la compensation, sur les contributions statutaires, du financement de l'ENT pour le département du Nord).

# Budget principal : Évolution des dépenses d'investissement (projection 2023)

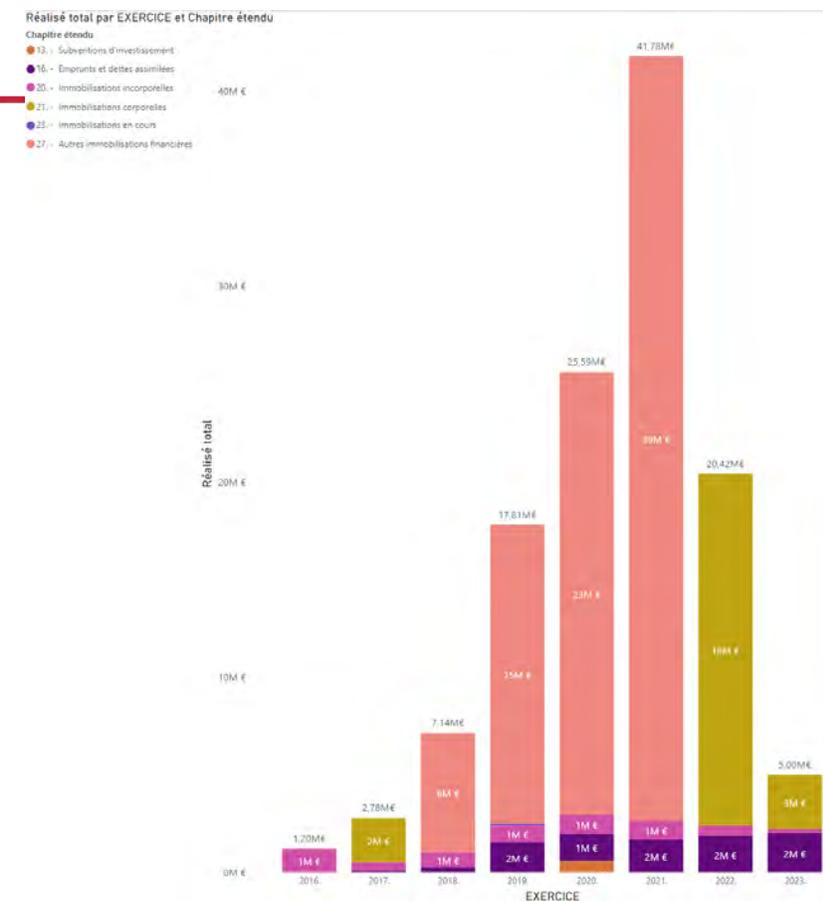
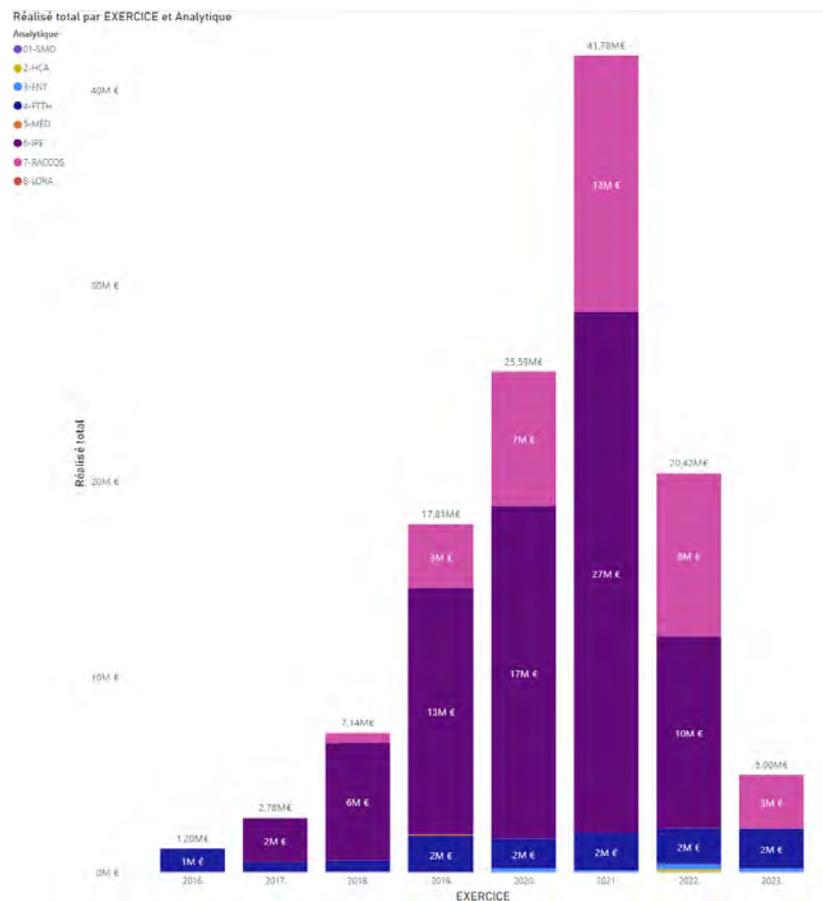
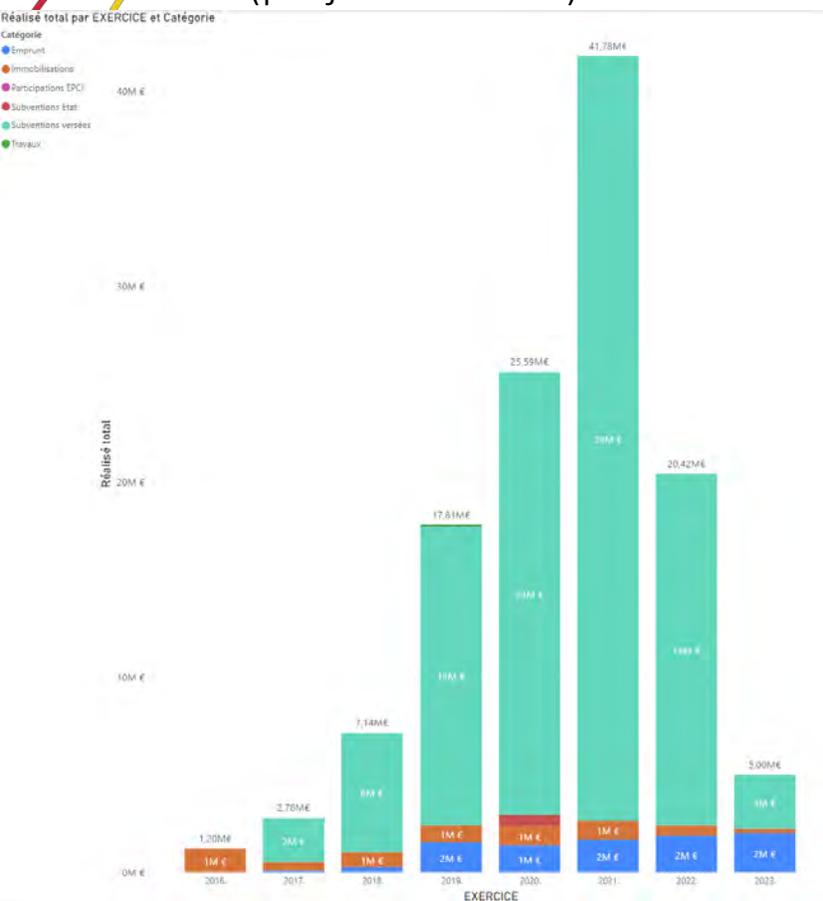
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 50  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

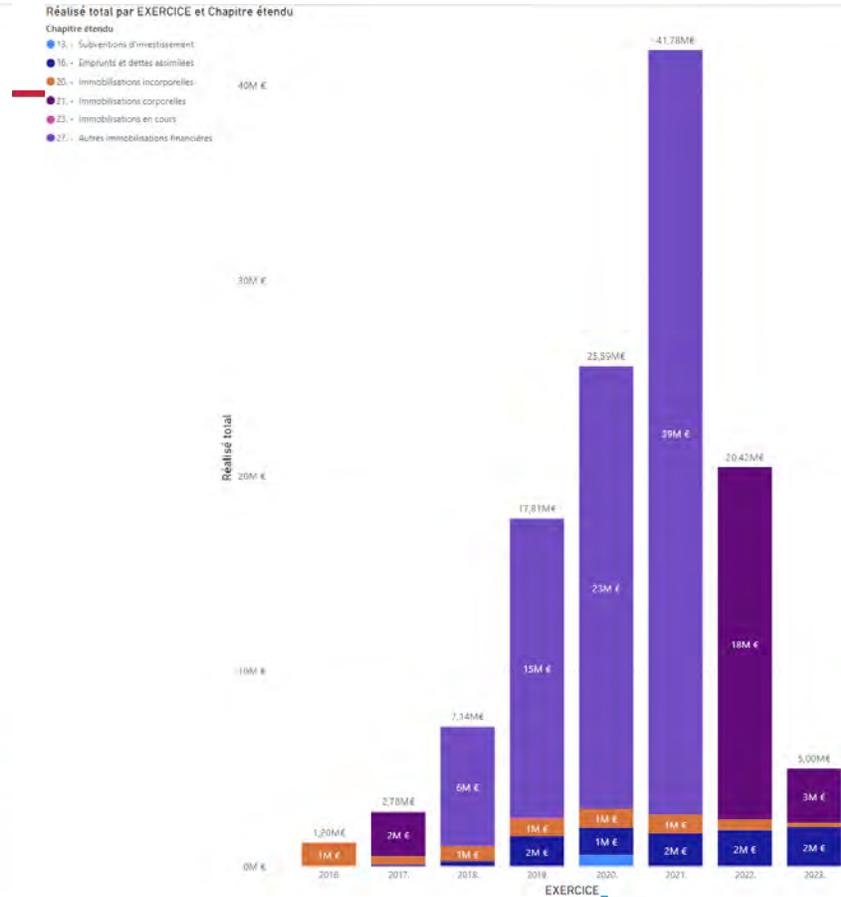
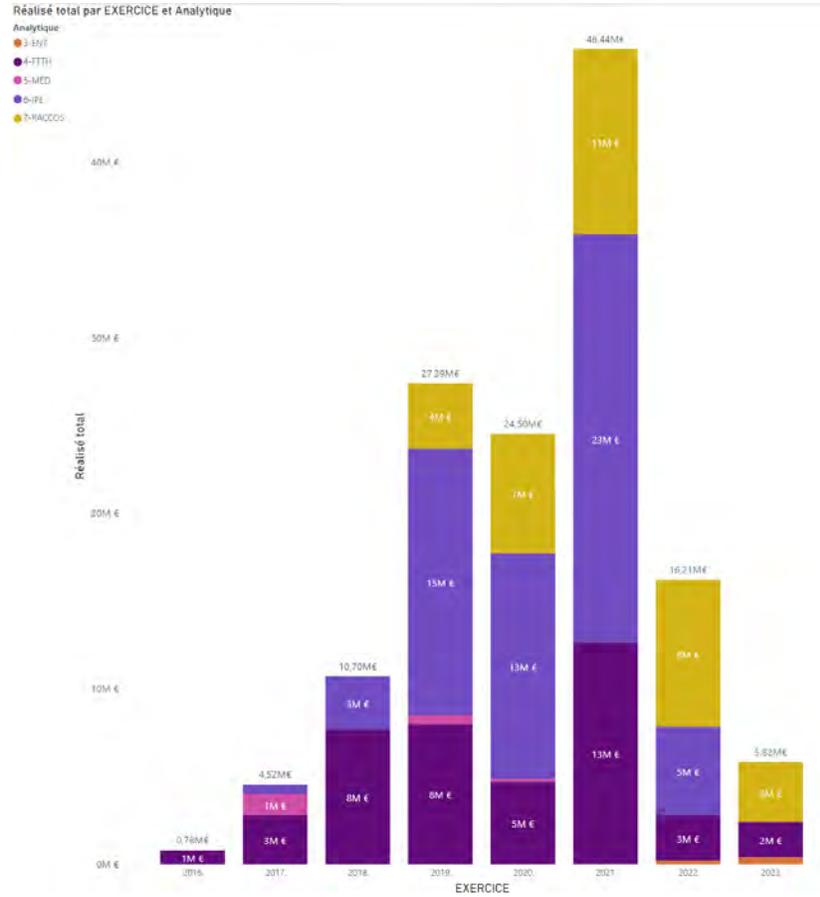
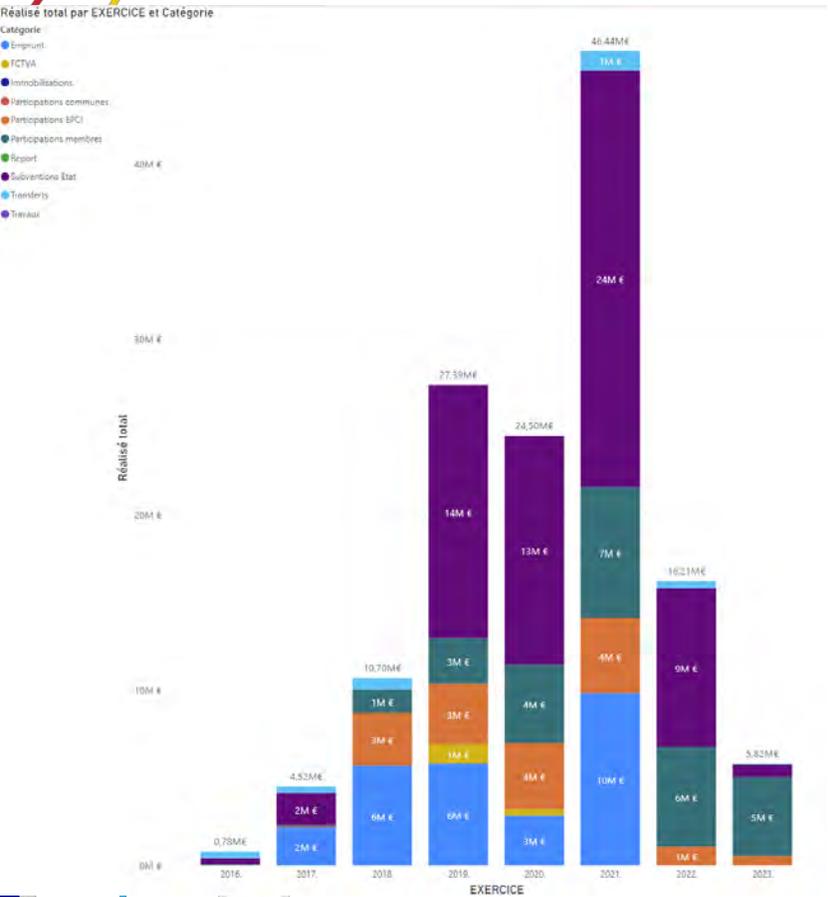


Le montant de dépenses d'investissements consacré au remboursement du capital de l'emprunt est désormais stabilisé à 1 933 921 €, en l'absence de nouveaux tirages d'emprunt. Une échéance de remboursement 2022 a cependant été reportée sur l'exercice 2023, pour un montant de 71 240 €.

Le montant des immobilisations incorporelles baisse, de nouveau, jusqu'à 257 k€. Ce poste est composé des études relatives au THD, des logiciels ENT et des prestations de contrôle de la DSP, qui en formaient la plus grande part avant d'être reprises en interne par le personnel du SMO en 2022.

Les dépenses d'investissement ne représentent plus que 3 M€ en 2023, notamment parce que le solde de subvention pour la construction (5,46 M€) n'a pas encore été demandé par le délégataire. Par ailleurs un travail de contrôle exhaustif des raccordements longs retarde la demande de subvention pour ce poste de dépenses. Aussi les subventions pour raccordements standards représentent l'intégralité des subventions demandées à date, une demande de subvention pour raccordements longs de 1,25 M€ étant actuellement contrôlée par le SMO.

# Budget principal : Évolution des recettes d'investissement (projection 2023)



La participation des EPCI continue de baisser en 2023, puisqu'elle ne sert plus qu'à couvrir le financement des raccordements dont le nombre est en diminution chaque année.

Les membres, qui financent la construction par l'emprunt, voient aussi une baisse de leur participation dès 2023, liée au ralentissement des raccordements. Les subventions FSN versées par l'État, sur service fait, baissent en proportion des dépenses réalisées. Il est à noter que 64 M€ ont déjà été perçus sur les 72 M€ prévus dans la convention de financement et que, les plafonds de réalisation ayant été atteints sur la construction du réseau comme sur les raccordements, ce sont les soldes de chaque composante qui seront désormais versés.

# Réalisation du budget principal 2023 fonctionnement (projection)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Fibres 16  
62



EXERCICE	2023.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
<input type="checkbox"/> <b>Fonctionnement</b>	<b>1 712 664,00 €</b>	<b>1 588 986,62 €</b>	<b>92,78 %</b>	<b>2 890 935,11 €</b>	<b>1 958 637,93 €</b>	<b>67,75 %</b>
<input type="checkbox"/> 002. - Résultat d'exploitation reporté				695 945,03 €		
<input type="checkbox"/> 011. - Charges à caractère général	250 000,00 €	202 666,33 €	81,07 %			
<input type="checkbox"/> 012. - Charges de personnel et frais assimilés	695 300,00 €	641 327,72 €	92,24 %			
<input type="checkbox"/> 013. - Atténuations de charges				5 000,00 €	5 976,22 €	119,52 %
<input type="checkbox"/> 65. - Autres charges de gestion courante	55 100,00 €	32 728,57 €	59,40 %			
<input type="checkbox"/> 66. - Charges financières	712 264,00 €	712 264,00 €	100,00 %			
<input type="checkbox"/> 74. - Dotations et participations				1 890 525,08 €	1 667 717,07 €	88,21 %
<input type="checkbox"/> 75. - Autres produits de gestion courante				299 465,00 €	284 944,64 €	95,15 %
<b>Total</b>	<b>1 712 664,00 €</b>	<b>1 588 986,62 €</b>	<b>92,78 %</b>	<b>2 890 935,11 €</b>	<b>1 958 637,93 €</b>	<b>67,75 %</b>

Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 92% pour les dépenses et de 92% pour les recettes (en prenant en compte le résultat d'exploitation reporté).

# Réalisation du budget principal 2023 investissement (projection)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Fibres 16  
62

+

EXERCICE	2023.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
Investissement	28 977 138,34 €	4 996 400,03 €	17,24 %	27 798 867,23 €	5 821 181,58 €	20,94 %
+ 001. - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				15 855 871,96 €		
+ 10. - Immobilisations corporelles				47 506,64 €	47 742,08 €	100,50 %
+ 13. - Subventions d'investissement				11 895 488,63 €	5 773 439,50 €	48,53 %
+ 16. - Emprunts et dettes assimilées	2 007 000,00 €	2 005 161,00 €	99,91 %			
+ 20. - Immobilisations incorporelles	431 686,22 €	221 762,97 €	51,37 %			
+ 21. - Immobilisations corporelles	26 538 452,12 €	2 769 476,06 €	10,44 %			
<b>Total</b>	<b>28 977 138,34 €</b>	<b>4 996 400,03 €</b>	<b>17,24 %</b>	<b>27 798 867,23 €</b>	<b>5 821 181,58 €</b>	<b>20,94 %</b>

Selon la projection le budget de la section d'investissement devrait être exécuté à hauteur de 17% pour les dépenses et de 83% pour les recettes (en tenant compte du solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Comme indiqué précédemment le solde des subventions de construction du réseau n'a pas encore été demandé par le délégataire, et le contrôle des raccordements longs retarde les demandes de subventions correspondantes. Si le contrôle en cours d'une demande de subvention pour raccordements longs aboutit à son paiement en 2023, cela portera le taux d'exécution des dépenses d'investissement à 24%.

# Budget annexe centrale d'achats

- L'année 2023 a vu le démarrage de l'activité de la centrale d'achats, aussi bien pour les prestations du Pack Mairie Connectée que pour celles du marché global de performance de vidéoprotection.
- Pour mémoire ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, correspondant à l'activité d'achat-revente de la centrale.
- Par ailleurs seules les prestations de vidéoprotection et celles liées au Pack Mairie Connectée, pour lesquelles la centrale d'achat joue le rôle de grossiste, impactent son budget. Les opérations réalisées sur les marchés où la centrale d'achats est intermédiaire sont réalisées directement entre l'adhérent et le fournisseur (devis, commandes, factures, paiements).

# Réalisation du budget annexe Centrale d'achats 2023 fonctionnement (projection)

EXERCICE	2023.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
<input type="checkbox"/> <b>Fonctionnement</b>	<b>5 154 486,20 €</b>	<b>1 564 294,94 €</b>	<b>30,35 %</b>	<b>5 154 486,20 €</b>	<b>1 596 208,29 €</b>	<b>30,97 %</b>
<input type="checkbox"/> 002. - Résultat d'exploitation reporté	822,51 €	822,51 €	100,00 %			
<input type="checkbox"/> 011. - Charges à caractère général	5 153 663,69 €	1 563 472,43 €	30,34 %			
<input type="checkbox"/> 70. - Produits des services, du domaine et ventes divers				4 231 055,40 €	1 405 147,24 €	33,21 %
<input type="checkbox"/> 74. - Dotations et participations				923 430,80 €	191 061,05 €	20,69 %
<b>Total</b>	<b>5 154 486,20 €</b>	<b>1 564 294,94 €</b>	<b>30,35 %</b>	<b>5 154 486,20 €</b>	<b>1 596 208,29 €</b>	<b>30,97 %</b>

+

+

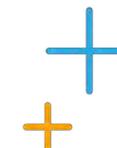
Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 31% pour les dépenses et de 31% pour les recettes.

Le principal poste de dépenses et de recettes correspond naturellement à l'activité de vidéoprotection (1,3 M€ de dépenses sur les 1,563 M€ de dépenses de fonctionnement de la centrale d'achats)



# Orientations budgétaires

+  
+  
+ Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions



# Fonctionnement : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

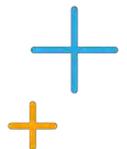
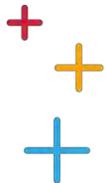
Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



## Stabilité des hypothèses en 2024 :

- Les éventuels besoins ENT seront traités sur ressources budgétaires séparées, les dépenses et ressources concernant cette compétence étant équilibrées et distinguées analytiquement (Coûts nouveau marché non connus)
- Des dépenses de fonctionnement stabilisées à 920 000 € (comme en 2023, mutualisation THD et nouveaux services dans le cadre de la gratuité d'accès à la Centrale d'achats)
- Comme en 2023, sont intégrés aux recettes de fonctionnement
  - Les frais de contrôle versés par le délégataire (100 000 €)
  - Le gain de refinancement BEI (129 400 €)
- Une part stabilisée correspondant au remboursement des intérêts de la dette



# Fonctionnement : les nouvelles activités

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Poste	ETP	Présence
<b>DSP THD et fonctionnement du SMO</b>		
Directeur	1	en poste
Assistante de direction	0,5	en poste
Directeur adjoint	1	en poste
Responsable du suivi de la DSP	1	en poste
Chargé de mission aménagement du territoire/communication	0,5	en poste
Adjointe au responsable de suivi de la DSP	1	en poste
<b>Déploiement de l'ENT ONE dans les écoles du Nord</b>		
Chargée de mission ENT	0,5	en poste
<b>Pack Mairies Connectée</b>		
Chef de projet Mairies connectées	0,5	En poste
Administratif	0,5	en poste
Ambassadeurs des services du SMO (emplois temporaires)	2	À recruter
<b>Services télécoms</b>		
Chef de projet services télécoms	1	En poste
Administratif	0,25	en poste
<b>Vidéoprotection</b>		
Chef de projet Vidéoprotection/IoT	1	en poste
Administratif	0,25	en poste

9 + 2

# Investissement : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

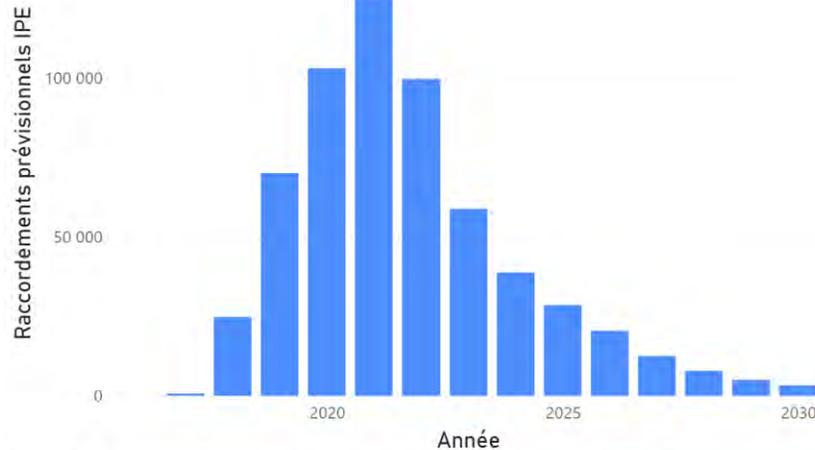
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

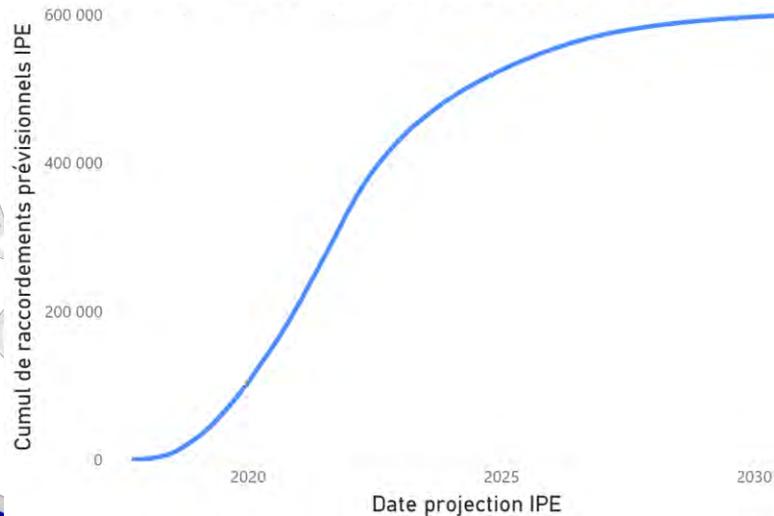
ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Raccordements prévisionnels IPE par Année



Cumul de raccordements prévisionnels IPE par Date projection IPE



La période de déploiement FttH s'est terminée en 2021. Concernant les subventions, des demandes afférentes ont été reçues en 2022 mais pas en 2023, et restent à recevoir du délégataire en 2024.

La majeure partie des investissements concernera le financement des raccordements, standards et longs.

Les crédits prévus pour les opérations annexes seront reportés (ex. BA103).

Avec la conclusion de l'avenant n°10, les subventions pour raccordements longs seront payées entièrement par l'emprunt.

Le Syndicat poursuit ses échanges avec Cap Fibre pour détailler le scénario RMS identifié lors du comité du 15 juin 2023.

# Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Fibres 16  
62

Poste	Montant	Commentaire
Subvention versée pour la construction	77 396 183 €	Enveloppe fixe
Subvention versée pour les PBO sur demande	9 070 700 €	Enveloppe maximale
Subvention versée pour les raccordements longs	12 703 350 €	Enveloppe maximale
Subvention versée pour les raccordements standards	40 000 000€	Avec densification
<b>Subventions versées</b>	<b>139 170 233 €</b>	
Travaux de MeD, études et contrôle	18 448 294 €	
<b>Dépenses</b>	<b>157 618 527 €</b>	

# Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

FibreS<sup>16</sup>  
62

Poste	Montant	Commentaire
FCTVA	1 820 432 €	
Redevances affectées au projet	2 260 415 €	
<b>Recettes diverses</b>	<b>4 080 847 €</b>	
Subvention FSN reçue pour la construction	55 685 599 €	
Subvention FSN reçue pour les raccordements longs	4 873 000 €	
Subvention FSN reçue pour les raccordements standards	11 946 000 €	
<b>Subventions FSN reçues</b>	<b>72 504 599 €</b>	
Participation des EPCI	20 124 793 €	Participation maximale
Participation des membres aux raccordements standards	27 041 414 €	Participation maximale
Emprunt	38 116 163 €	
<b>Recettes</b>	<b>161 867 816 €</b>	

# Budget centrale d'achats

- La vidéoprotection

- En sa qualité de grossiste la centrale d'achats du Syndicat passe les commandes relatives à la construction des infrastructures au titulaire du marché et se fait facturer, puis refacture les prestations à la collectivité maître d'ouvrage. Le budget de la centrale estimé à 2 M€ pour 2023 assure la trésorerie => optimiser les délais entre dépense et recette.
- La maintenance et les services qui concernent l'exploitation font en revanche l'objet d'une facturation directe entre le titulaire et la collectivité.

- Les services télécoms

- Pour ces services la centrale d'achats intervient en qualité d'intermédiaire et la facturation est directe du titulaire à la collectivité. Il n'y a pas de mouvements sur le budget de la centrale.

- Proposition de renouveler la gratuité d'adhésion à la centrale d'achat pour la durée des marchés en cours

# Contributions 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
62

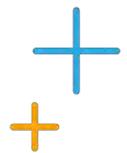
ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

- Participation statutaire :
  - Région Hauts-de-France : 460 000 €
  - Département du Nord : 230 000 €
  - Département du Pas-de-Calais : 230 000 €
- Fonds de concours pour le remboursement du capital de l'emprunt :
  - Région Hauts-de-France : 966 962 €
  - Département du Nord : 483 481 €
  - Département du Pas-de-Calais : 483 481 €
- Participation au remboursement des intérêts de la dette :
  - Région Hauts-de-France : 350 000 €
  - Département du Nord : 175 000 €
  - Département du Pas-de-Calais : 175 000 €
- Participation au financement des raccordements standards :
  - Région Hauts-de-France : 940 000 €
  - Département du Nord : 515 000 € + 696 870 € (Rac 2020)
  - Département du Pas-de-Calais : 425 000 €



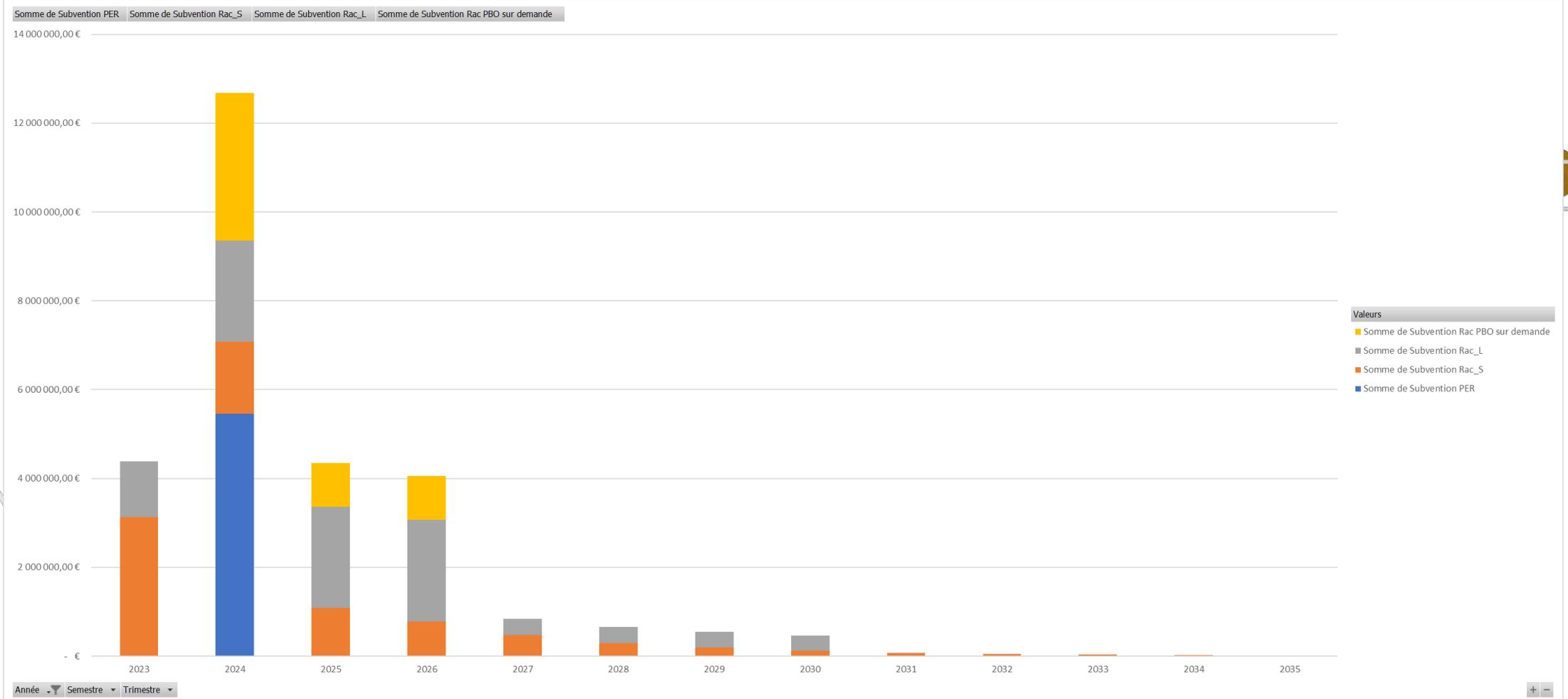
# Engagements pluriannuels

+  
+  
+ Programmation des investissements, autorisation de programme



# Investissement : prévisionnel des dépenses

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le  
ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Concernant le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique FttH sur le Nord et le Pas-de-Calais, 2023 devait être la dernière année de dépenses relatives à la phase de déploiement, à l'exception du financement du déploiement des points de branchements optiques pour les raccordements sur demande. Cependant des subventions sont reportées sur 2024, à hauteur de 5,4 M€.

Toutes choses étant égales par ailleurs ne subsisteront par la suite que des dépenses de financement des raccordements et de remboursement de l'emprunt.

# Investissement : prévisionnel des recettes

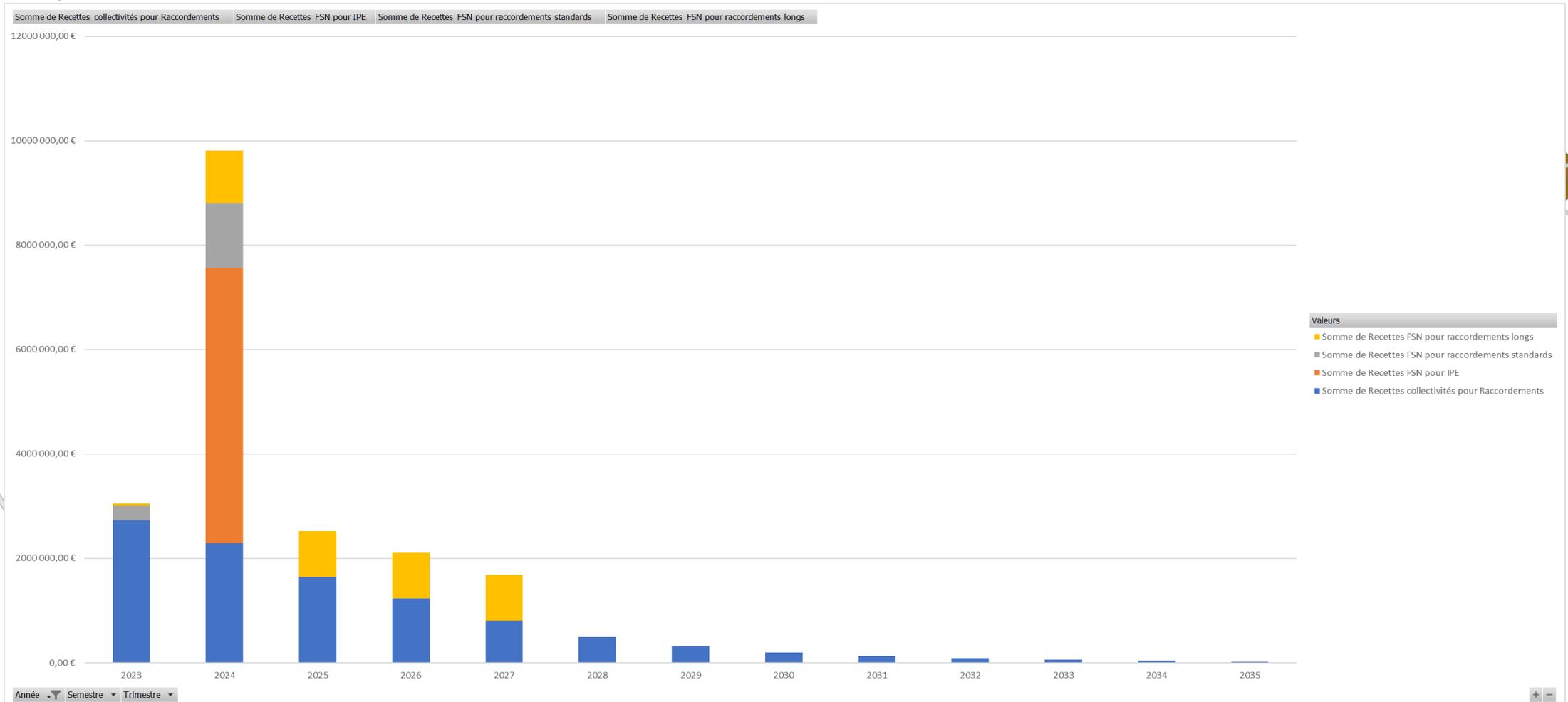
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
59  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



#### Valeurs

- Somme de Recettes FSN pour raccords longs
- Somme de Recettes FSN pour raccords standards
- Somme de Recettes FSN pour IPE
- Somme de Recettes collectivités pour Raccords

En relation avec les dépenses, les recettes d'investissement ne se rapportent plus qu'aux raccords depuis le second semestre 2022, à l'exception des soldes de subventions FSN, ainsi qu'aux participations au remboursement de l'emprunt.

# Autorisation de programme FttH

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Fibres 16  
62

N° AP	Libellé	Montant
2017-01	Conception et établissement du réseau FTTH	146 242 853,52 €

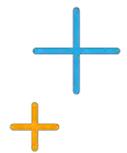
Exercice	Chapitre	Libellé	Montant des CP
2017	20	Etudes et contrôles	- €
2017	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	2 267 229,00 €
2018	20	Etudes et contrôles	411 771,97 €
2018	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	6 102 907,00 €
2019	20	Etudes et contrôles	557 289,13 €
2019	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	15 311 138,00 €
2020	20	Etudes et contrôles	644 286,84 €
2020	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	22 618 981,00 €
2021	20	Etudes et contrôles	614 295,04 €
2021	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	39 135 400,50 €
2022	20	Etudes et contrôles	115 088,64 €
2022	21	Immobilisations	13 840 605,00 €
2023	21	Immobilisations	25 242 799,98 €
2024	21	Immobilisations	6 433 516,00 €
2025	21	Immobilisations	3 329 084,59 €
2026	21	Immobilisations	1 456 527,44 €
2027	21	Immobilisations	636 060,62 €
2028	21	Immobilisations	620 518,67 €
2029	21	Immobilisations	620 518,67 €
2030	21	Immobilisations	620 518,67 €
2031	21	Immobilisations	620 518,67 €
2032	21	Immobilisations	620 518,67 €
2033	21	Immobilisations	620 518,67 €
2034	21	Immobilisations	620 518,67 €
2035	21	Immobilisations	620 518,67 €
2036	21	Immobilisations	620 518,67 €
2037	21	Immobilisations	619 711,16 €
2038	21	Immobilisations	564 557,52 €
2039	21	Immobilisations	430 667,01 €
2040	21	Immobilisations	253 911,76 €
2041	21	Immobilisations	83 757,32 €

Les Crédits de Paiement 2024 seront recalés en fonction des prévisions budgétaires pour reporter le montant des crédits non consommés en raison du décalage des demandes de subventions de la part du délégataire.



# Dettes

+  
+  
+ Structure et perspectives



# Structure de la dette

## Modalités de l'emprunt actuel

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

FibreS'LO  
59  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Type de dette	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Dette tranche 1</b>			<b>5 695 328,76 €</b>	<b>2 813 067,93 €</b>	<b>2 839 676,58 €</b>	<b>8 578 873,02 €</b>	<b>19 926 946,29 €</b>
Emprunt solde prêt CA						5 699 144,92 €	<b>5 699 144,92 €</b>
CO9297-01			3 501 263,37 €				<b>3 501 263,37 €</b>
CO9297-07						2 782 128,10 €	<b>2 782 128,10 €</b>
CO9297-05					2 742 076,58 €		<b>2 742 076,58 €</b>
CO9297-03				2 715 467,93 €			<b>2 715 467,93 €</b>
CO9297-02			2 194 065,39 €				<b>2 194 065,39 €</b>
CO9297-04				97 600,00 €			<b>97 600,00 €</b>
CO9297-06					97 600,00 €		<b>97 600,00 €</b>
CO9297-08						97 600,00 €	<b>97 600,00 €</b>
<b>Dette tranche 2</b>	<b>3 528 632,40 €</b>	<b>10 698 242,50 €</b>	<b>3 026 224,92 €</b>	<b>-312 582,79 €</b>			<b>16 940 517,03 €</b>
CO9298-11		8 524 628,36 €					<b>8 524 628,36 €</b>
CO9298-09	3 528 632,40 €						<b>3 528 632,40 €</b>
CO9298-12			3 026 224,92 €	-312 582,79 €			<b>2 713 642,13 €</b>
CO9298-10		2 173 614,14 €					<b>2 173 614,14 €</b>
<b>Tirage complémentaire</b>						<b>1 248 700,00 €</b>	<b>1 248 700,00 €</b>
Emprunt raccordements CD59						774 300,00 €	<b>774 300,00 €</b>
Emprunt raccordements CD62						474 400,00 €	<b>474 400,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 528 632,40 €</b>	<b>10 698 242,50 €</b>	<b>8 721 553,68 €</b>	<b>2 500 485,14 €</b>	<b>2 839 676,58 €</b>	<b>9 827 573,02 €</b>	<b>38 116 163,32 €</b>

L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais comporte 2 tranches identiques en termes de conditions, sauf pour la période de mobilisation :

- Tranche 1 (CO9297) auprès du Crédit Agricole, mobilisable jusqu'au 31/12/2021
- Tranche 2 (CO9297) auprès du Crédit Lyonnais, mobilisable jusqu'au 31/12/2018

Chaque tranche est d'un montant maximal de 21 175 646,29 € et minimal de 16 940 517,03 €.

8 tirages ont été préfixés pour la tranche 1 pour un montant de 14 224 801,37 €, 3 tirages pour la tranche 2 pour un montant de

14 226 874,90 €.

À échéance de la tranche 2 les besoins du Syndicat l'ont amené à ne mobiliser que le minimum contractuel.

À échéance de la tranche 1 les besoins du Syndicat l'amènent à mobiliser le montant maximum de cette tranche.

# Structure de la dette

## Modalités de l'emprunt actuel

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Fibres 16  
59  
62

La convention de financement prévoyait :

- 11 tirages prédéterminés, à taux fixes et échéanciers contractualisés,
- La possibilité de réaliser des tirages complémentaires pendant les périodes de mobilisation de chaque tranche, à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois,
- La possibilité de réaliser la fixation des taux pour ces tirages complémentaires à n'importe quel moment de la période d'amortissement.

À ce jour la dette du Syndicat comporte :

- Les 11 tirages à taux fixes prévus dans la convention de financement,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 2, pour respecter l'engagement minimal à échéance de la période de mobilisation, réalisé à taux variable indexé le 31/12/2018 et dont le taux a été fixé au 01/01/2020,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 1, pour mobiliser le solde de cette tranche, réalisé le 30/06/2021, à taux variable indexé,
- Deux tirages complémentaires sur la tranche 1, pour compléter le financement des raccordements des Départements au titre de l'exercice 2021, réalisés le 31/12/2021, à taux variable indexé.

Les montants de ces tirages sont remis à la disposition du financement de l'IPE par le remboursement, par les bénéficiaires, du financement des raccordements que ces tirages ont permis, à hauteur du capital restant dû. (en 2023 pour le CD62 et en 2024 pour le CD 59)

Le Syndicat et les correspondants experts chez ses membres, surveille l'évolution de l'index sur lequel sont adossés les taux des emprunts à taux variables, ainsi que les taux fixes rencontrés sur les marchés financiers, afin de déterminer le meilleur moment pour en fixer les taux. Les préconisations des services financiers sont, jusqu'à nouvel ordre, de laisser les 3 derniers tirages sur un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois.

# Structure de la dette : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

FibreS'LO  
59  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

L'avenant 10 à la DSP permet de financer la subvention pour les raccordements longs sans avoir à mobiliser de dette supplémentaire à ce titre.

L'emprunt pour le financement du réseau FttH est donc stabilisé.

La dette du Syndicat a un profil classique et sain.

# Evolution de la dette : tirages

## Tirages dette bancaire

Type de dette ● Dette tranche 1 ● Dette tranche 2 ● Tirage complémentaire



Les derniers tirages sur l'emprunt actuel ont été réalisés en 2021, dont les tirages spécifiques au financement des raccordements par les Départements et le tirage du solde de la tranche 1.

# Evolution de la dette : échancier

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

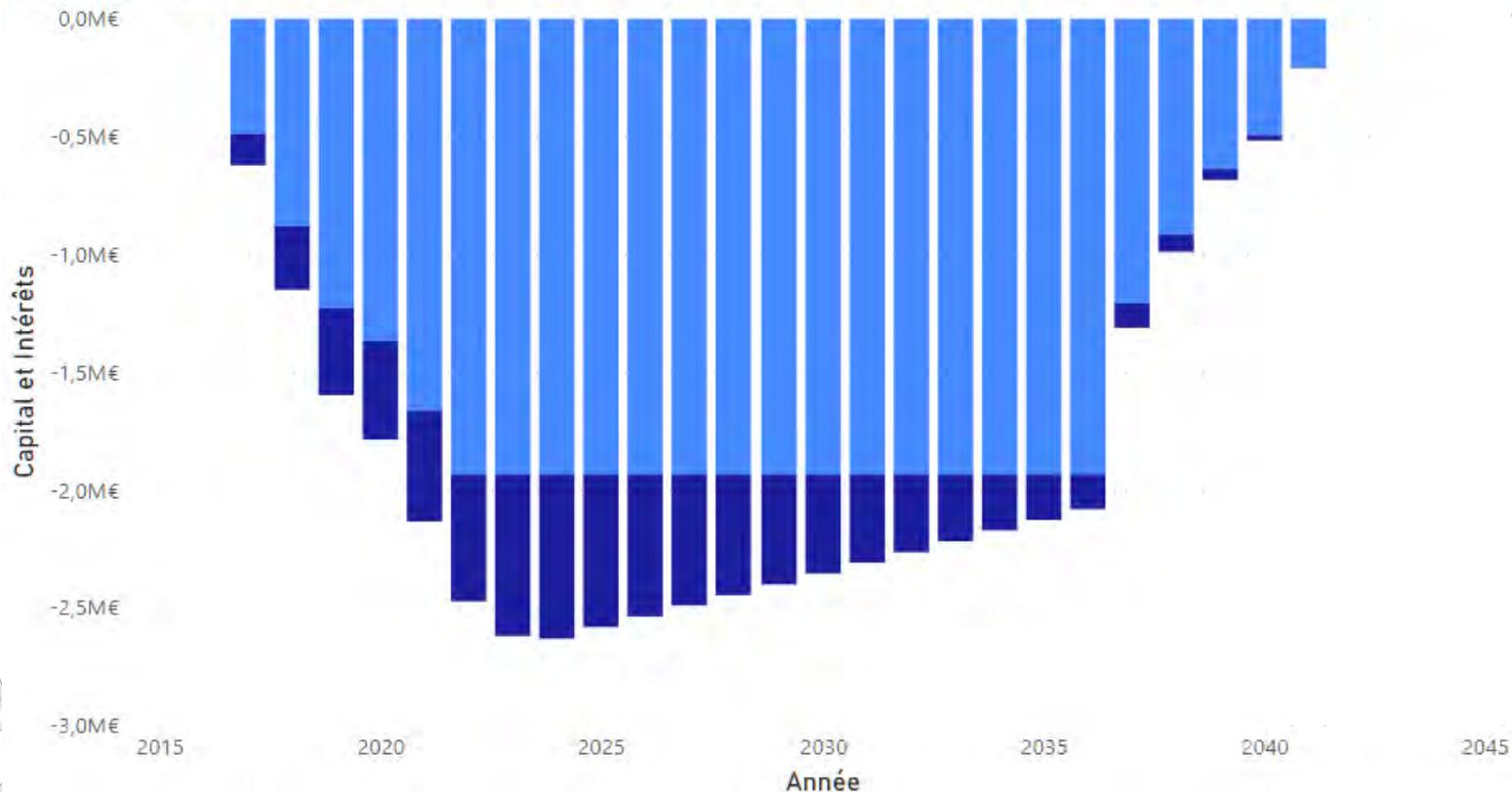
Publié le

Fibres 16  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Capital et Intérêts par Année

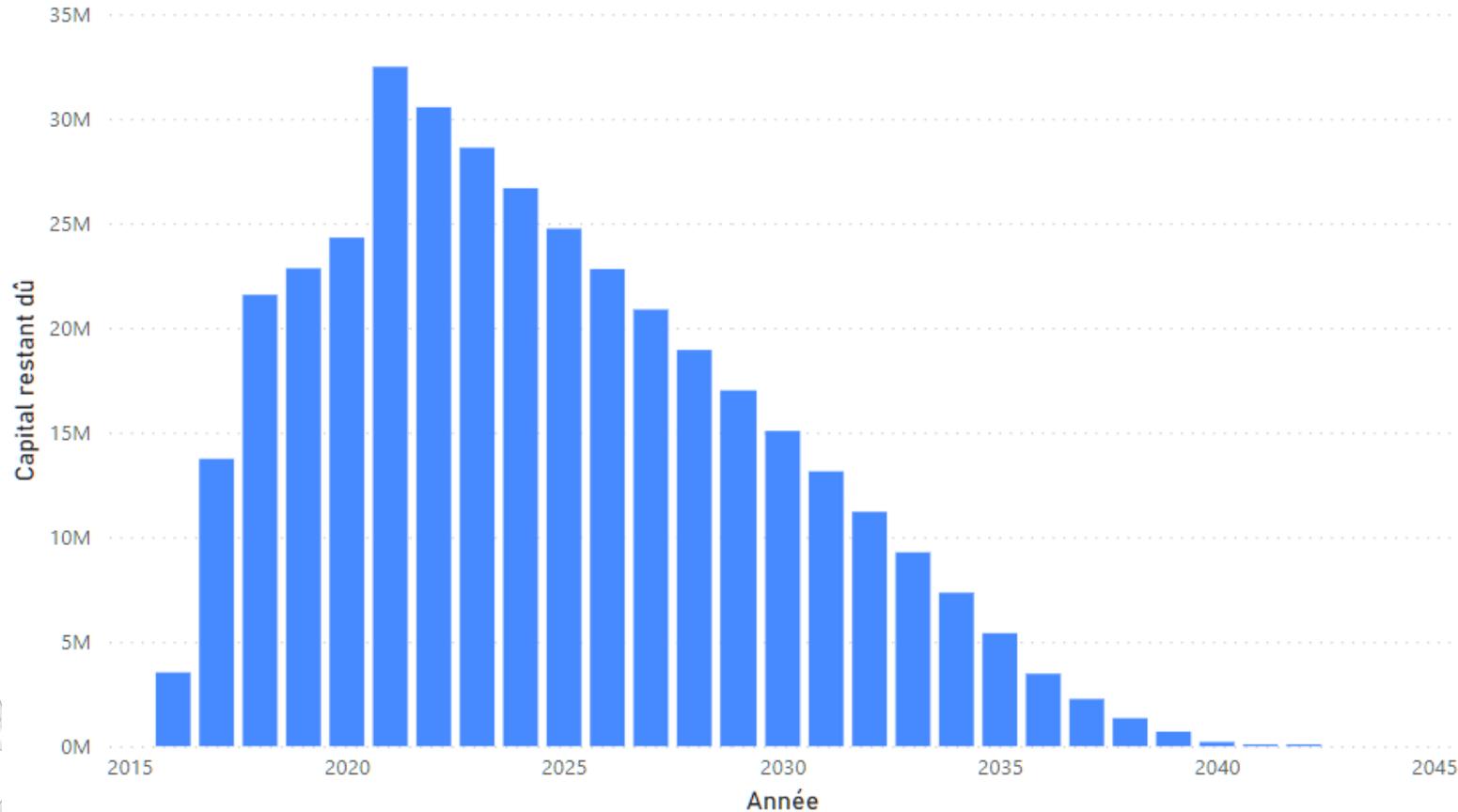
● Capital ● Intérêts



Le dernier tirage sur l'emprunt FttH ayant eu lieu le 31/12/2021, le montant des échéances annuelles de remboursement du capital s'est stabilisé dès 2022.  
À partir de 2037 les premiers tirages seront entièrement remboursés et la charge de remboursement se trouvera diminuée. Cependant 3 tirages étant à taux variable, indexé sur l'Euribor 3 mois, le montant des échéances de remboursement des intérêts a augmenté en 2023 et augmentera encore marginalement en 2024 (si les taux se stabilisent) malgré la diminution du capital restant dû de la dette.

# Evolution de la dette : capital restant dû

Capital restant dû par Année



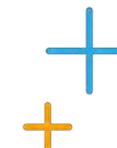
Depuis 2021, année des derniers tirages pour l'emprunt FttH et où le capital restant dû a atteint son maximum, le montant de la dette diminue chaque année.

Elle s'éteindra en 2041, année des derniers remboursements.



# Ressources humaines

+  
+  
+ Evolution et perspectives



# Évolution de la Structure du personnel : filière

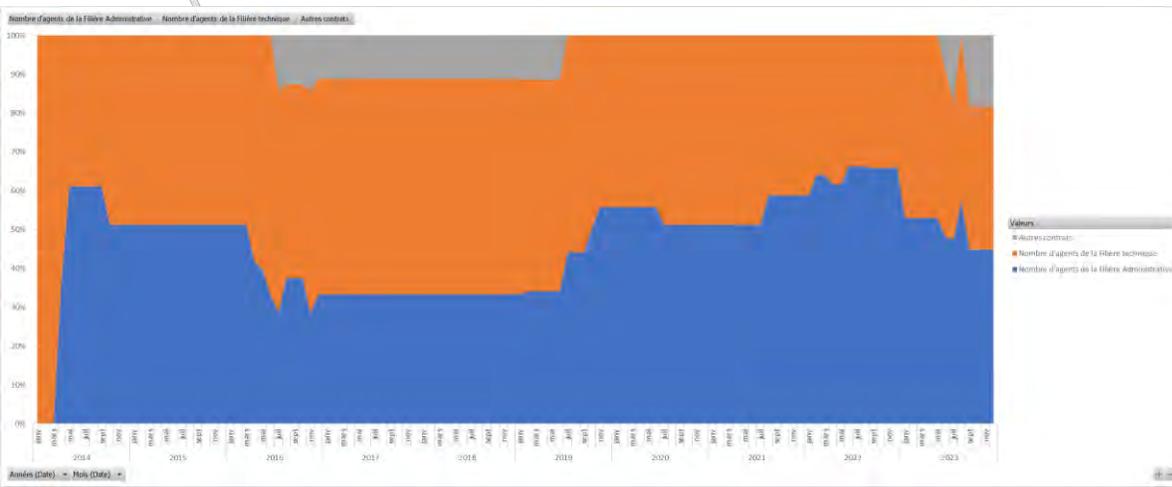
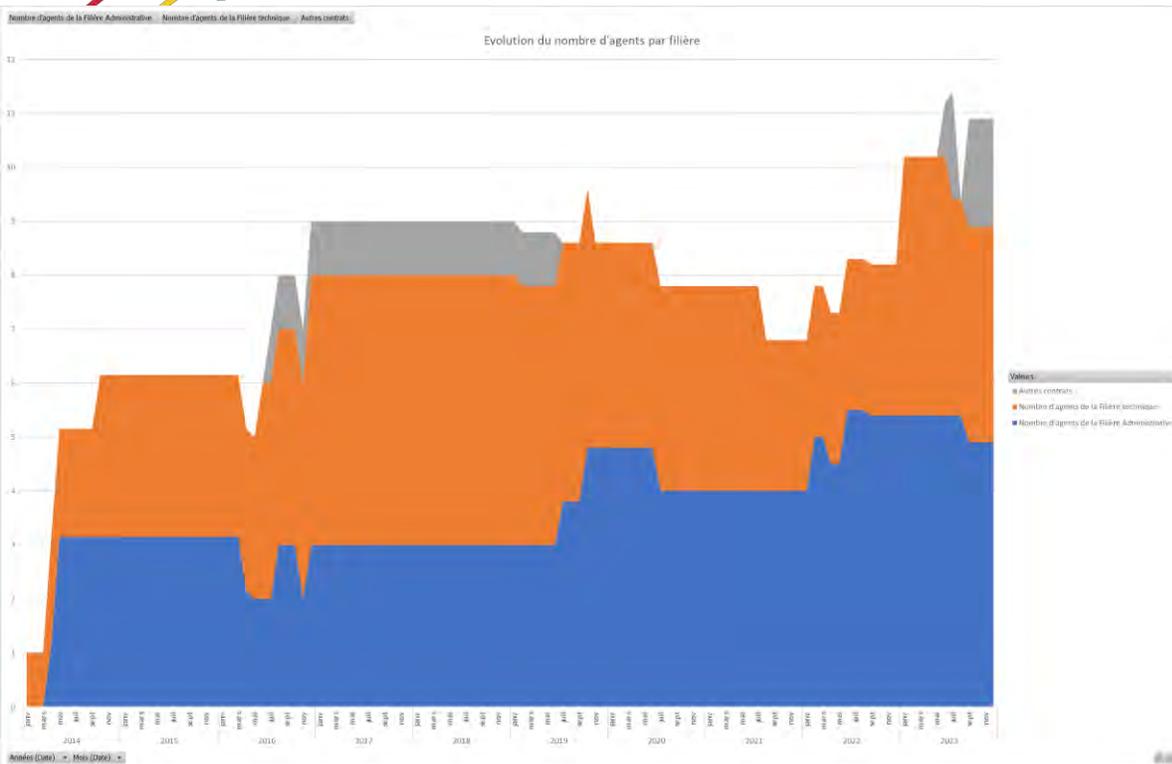
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
62

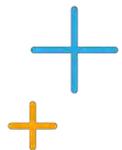
ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Le SMO reste une petite structure employant, depuis fin 2016 environ 9 agents (hors intérim).

Seules les filières technique et administrative sont représentées au SMO, en proportion à peu près égale depuis sa création.

Cependant la gestion des ressources humaines au SMO repose avant tout sur les compétences de chacun, et on a pu voir des agents de la filière technique occuper des fonctions administratives, et inversement.



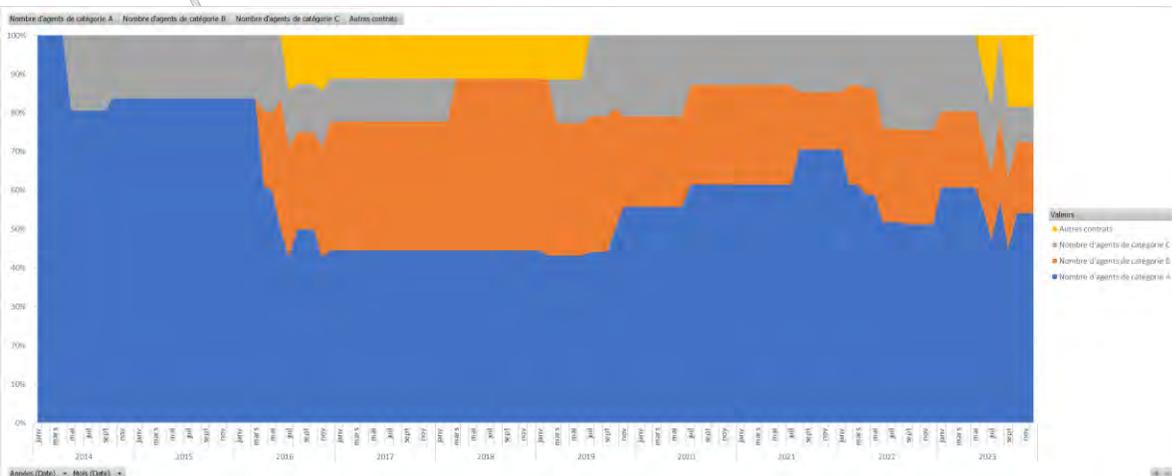
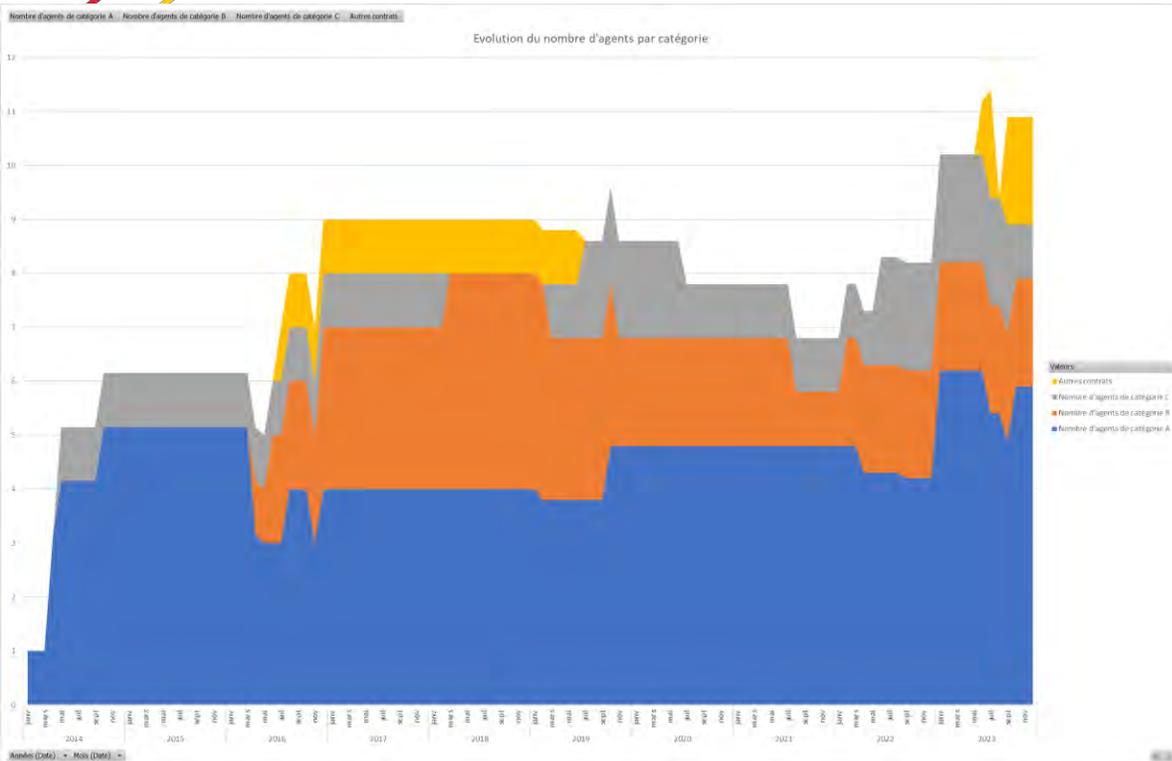
# Évolution de la Structure du personnel : catégorie

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

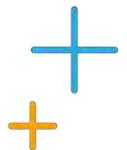
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Le personnel du SMO est traditionnellement composé en majorité d'agents de catégorie A. Cela peut s'expliquer par le petit nombre d'agents face à l'étendue et à la complexité des missions du SMO, qui relèvent pour beaucoup du pilotage et de la stratégie. Il est à noter que, conformément à sa politique de valorisation des compétences, le SMO a recruté des agents de catégorie B et C sur des fonctions leur offrant un potentiel de promotion. La proportion réelle de postes aux missions relevant de catégorie A et B est ainsi plus importante que la proportion d'agents de ces catégories.



# Évolution de la Structure du personnel : contrat

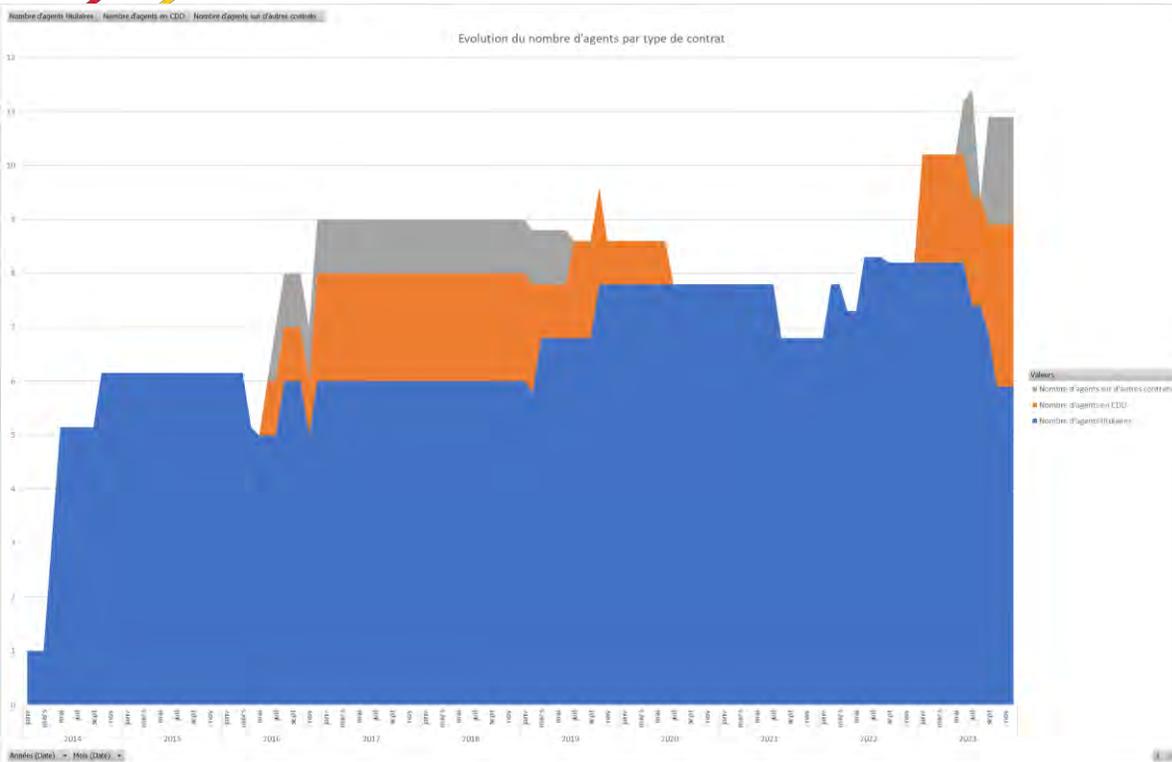
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

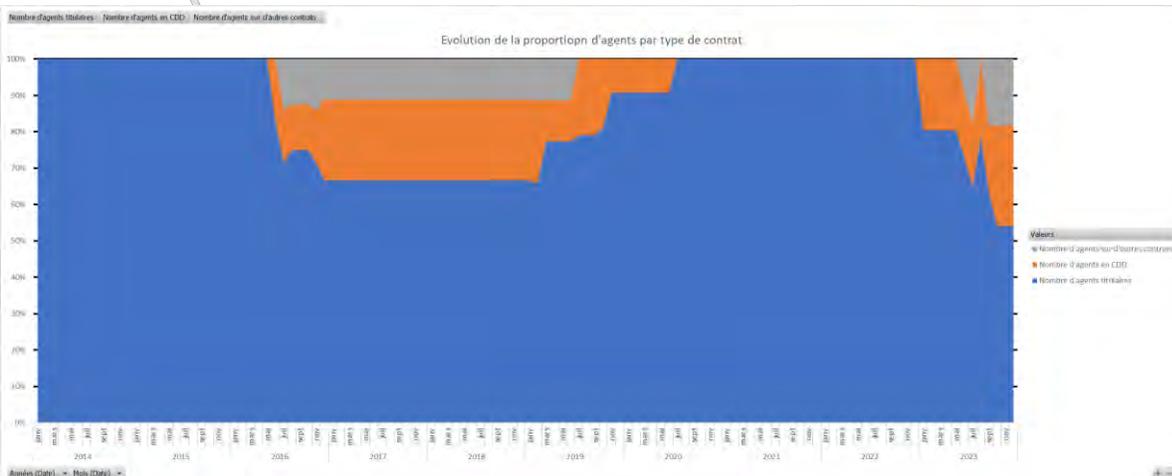
Fibres 50  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



La règle reste au SMO, comme il se doit dans la fonction publique territoriale, de recruter des agents titulaires, le recours aux autres contrats relevant de l'exception. Cependant en phase de déploiement du réseau THD de fibre optique, comme aujourd'hui dans la phase de déploiement des services numériques aux collectivités, le SMO doit recourir à des compétences qui sont très rares dans la fonction publique territoriale. Le SMO a donc recours aux contrats à durée déterminée pour le recrutement de techniciens et ingénieurs dans les domaines des télécommunications.

Les autres contrats représentent les contrats d'avenir (période 2016-2019 : 1 ETP en assistance administrative) et les contrats d'intérim pour le Pack Mairie Connectée. Il n'est pas prévu de continuer le recours à des contrats d'intérim en 2024 mais, autant que de besoin, d'établir des contrats à durée déterminée.



# Évolution de la Structure du personnel : employeur

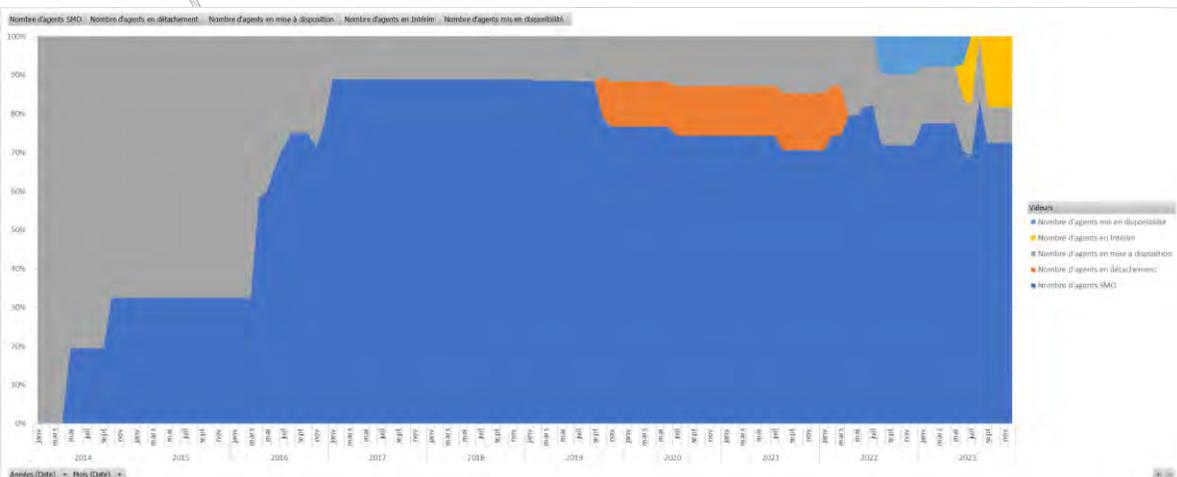
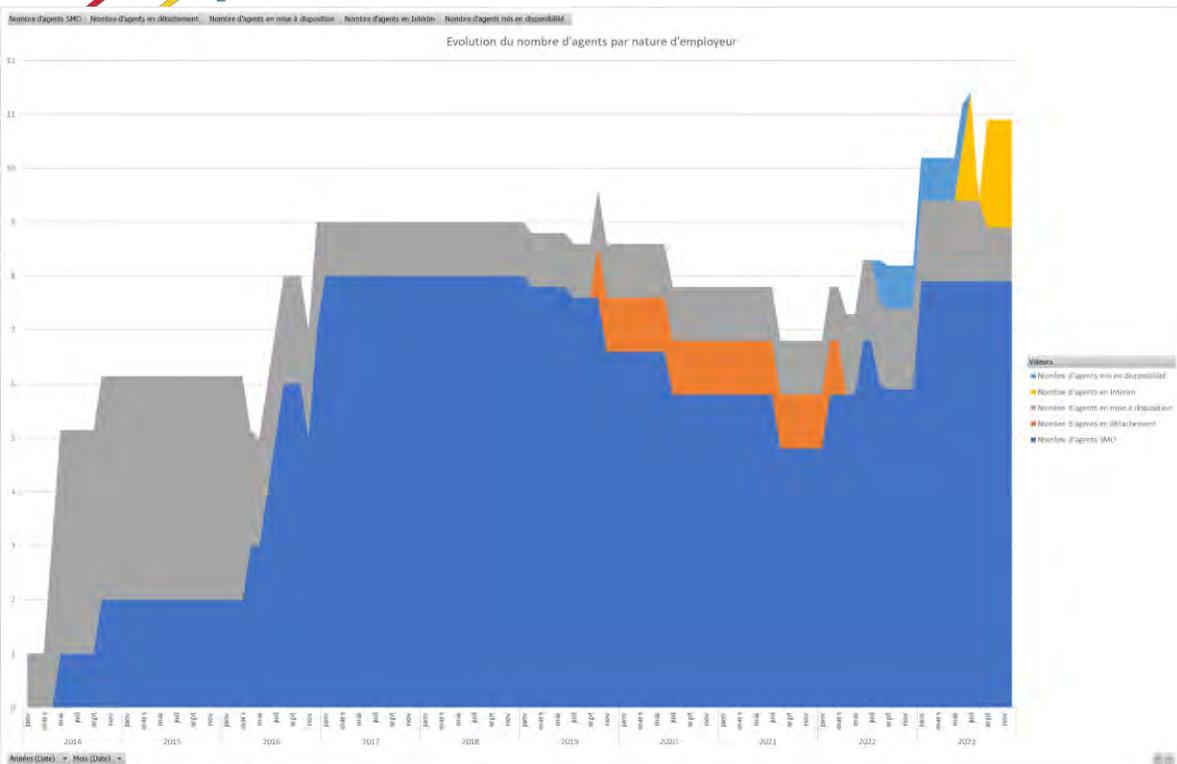
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
62

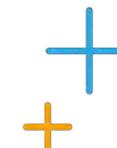
ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE



Le SMO a commencé son activité avec des agents mis à disposition (Département du Pas-de-Calais et Région Nord – Pas-de-Calais).

Depuis la fin 2016 seul un agent reste en mise à disposition, le reste des agents étant employé directement par le SMO, à l'exception de la période 2019-2021 qui a vu un agent détaché de l'éducation nationale.

Actuellement un agent est mis à disposition par le Syndicat mixte Artois Valorisation (pour le SIG du New Deal Mobile), mais pour quelques heures par mois seulement.



# Évolution des frais de personnel

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

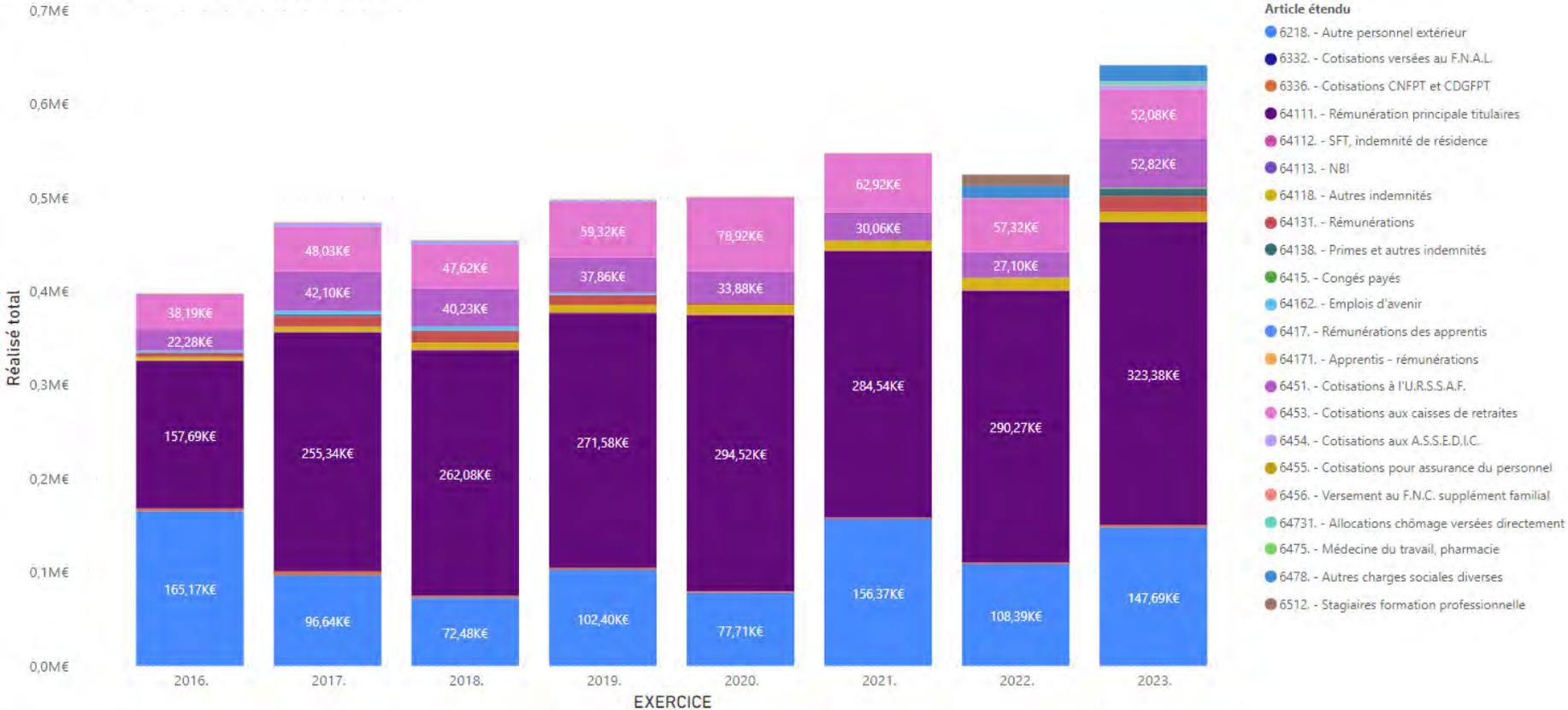
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



L'évolution du montant des frais de personnels du SMO est restée très mesurée sur la période 2017-2022, les écarts par rapport à la tendance étant dus à des reports d'un exercice sur l'autre pour le remboursement des rémunérations pour mise à disposition (4<sup>ème</sup> trimestre 2018 passé sur l'exercice 2019, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 passé sur l'exercice 2021)

En 2023 la consolidation des effectifs (à 8,9 ETP permanents) et le recours temporaire à l'intérim pour le Pack Mairie Connectée ont entraîné une augmentation des frais de personnel, conforme aux prévisions budgétaires et contenue dans les crédits ouverts. L'équipe du SMO étant stabilisée, 2024 devrait connaître une stabilisation de ces dépenses de personnel.

# Évolution des indemnités des élus

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

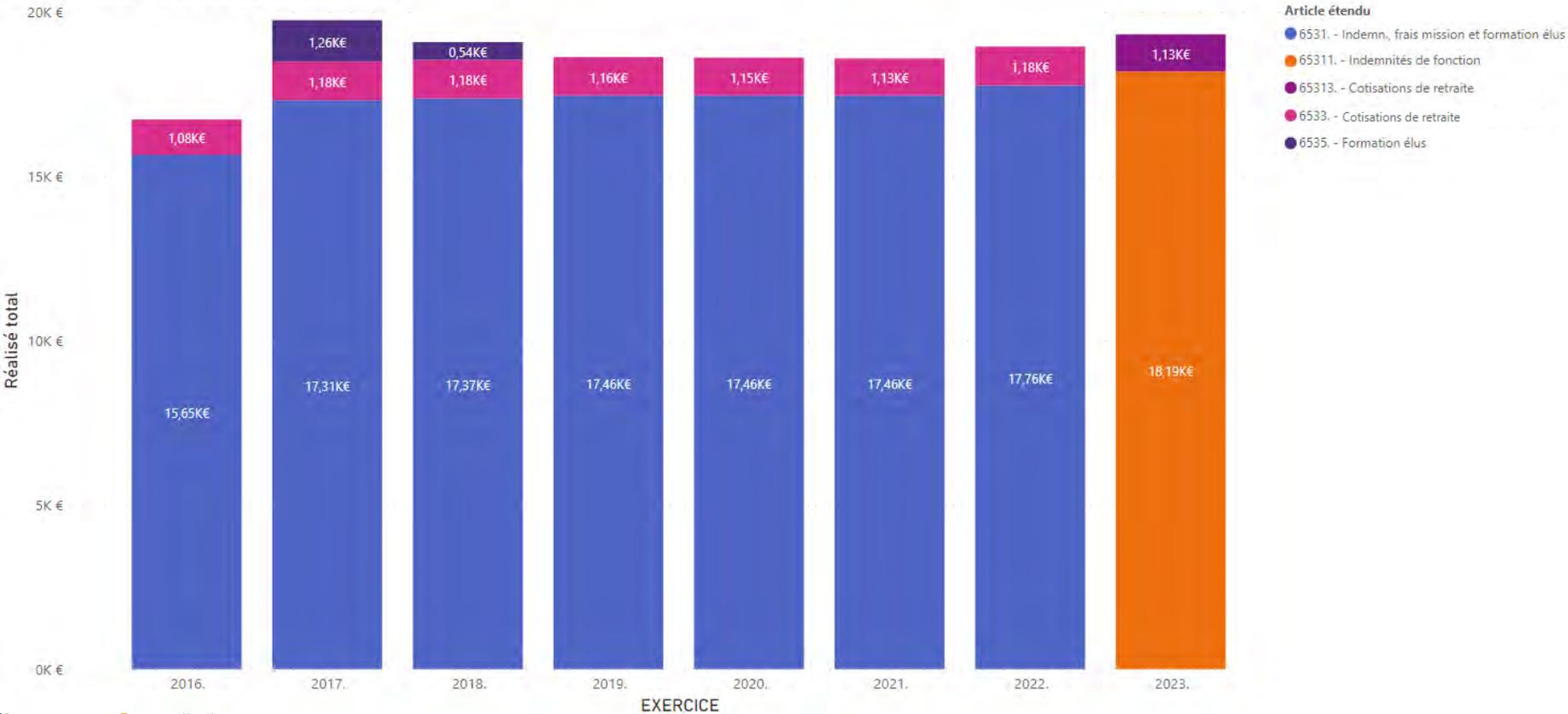
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Fibres 16  
62

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



Le montant des indemnités pour les élus est parfaitement stable depuis 2017, se conformant simplement et strictement aux dispositions légales. (Le changement de couleur en 2023 correspond au changement de nomenclature comptable)  
Le remboursement de certains frais de déplacement, proposé à l'approbation du comité syndical, pourrait avoir une petite influence sur l'évolution de ces chiffres en 2024.

La  
**Fibre**  
Numérique

59  
62

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200039386-20231218-2023\_28-DE

S<sup>2</sup>LO



[www.lafibrenumerique5962.fr](http://www.lafibrenumerique5962.fr)



Syndicat Mixte - La Fibre Numérique 5962



La Fibre Numérique 5962



Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique

# Merci pour votre attention

Toujours à vos côtés, restons connectés !